

LE GOUVERNEMENT VEUT-IL REELLEMENT REFORMER L'IGF ET LUI ATTRIBUER LES MOYENS CONSEQUENTS ?

Les résistants au changement et l'absence de volonté politique

La création de l'Inspection générale des finances (IGF) remonte au 1^{er} mars 1980 (décret exécutif n°80-53), en même temps que celle de la Cour des comptes (CDC) et de la loi portant contrôle par l'APN : le JO n° 10 du 4 mars 1980 était consacré entièrement à ces 3 dispositifs. 27 années plus tard, le bilan de ces 3 organes de contrôle est bien maigre ; plus grave encore, ces fonctions de contrôle ont été souvent détournées, perverties, voire corrompues. Le décret de l'IGF de 1980 a été remplacé par celui du 22 février 1992 (JO n°15 du 26 février 1992) : le changement dans la continuité des... affaires ! Début 2000, le président Bouteflika veut à son tour réformer la fonction de

contrôle, en introduisant la "spécialisation" du contrôle, proposée par la commission Sbih sur la réforme des institutions de l'Etat, le contrôle pour le compte de l'Etat serait réparti en quatre subdivisions : l'inspection des affaires sociales, l'inspection des affaires économiques, l'inspection des affaires administratives et l'administration des affaires financières. C'est le dispositif qui prévaut actuellement en France. Plus rien de concret depuis. Jusqu'à l'année 2006 : finalement, le chef de l'Etat se contentera d'essayer de réformer l'IGF en lui attribuant de nouvelles missions, alors qu'il lui faut d'abord plus de moyens, une indépendance effective vis-à-vis de

l'exécutif et surtout des fonctionnaires compétents et intègres. Les maux sont connus. Mais là aussi, dépeussier cette "vieille dame indigne" n'est pas chose aisée : les résistances au changement sont terribles. Les déclarations officielles se sont multipliées ces derniers mois, Conseil des ministres, Conseil du gouvernement, comité interministériel, communiqués, etc. Les annonces se succèdent, mais on ne voit rien venir. Un projet de révision du statut de l'IGF serait en voie de maturation depuis le mois de février 2006, selon le ministre des Finances. Une année plus tard, toujours rien. Ci-dessous un survol chronologique.

29 octobre 2006. Auditions Président-gouvernement : le secteur des finances est passé en revue. Extrait du communiqué officiel à propos de l'IGF : "En complément du contrôle interne, le renforcement du contrôle externe par l'Inspection générale des finances (IGF) induit, d'une part, la mise à jour des textes la régissant pour adapter ses attributions et son mode de fonctionnement au nouvel environnement institutionnel et, d'autre part, l'amélioration de ses moyens opérationnels d'intervention. Les nouveaux statuts en cours d'élaboration doivent, par ailleurs, permettre l'adéquation des moyens humains avec le volume, la nature et la qualité de son plan de charge."

15 novembre 2006. Le statut de l'Inspection générale des finances (IGF) sera révisé et ses moyens

renforcés, selon le ministre des Finances intervenant le 15 novembre 2006 en séance plénière au Conseil de la nation.

Il a précisé que le contrôle des dépenses publiques sera renforcé. Le statut de l'IGF sera révisé, un projet en ce sens étant en voie de maturation depuis le mois de février 2006, pour doter cette institution de plus de moyens humains et d'investigation. L'objectif est de renforcer l'IGF dans le cadre de la lutte contre la corruption.

16 décembre 2006. Forum de l'ENTV. Revenant sur le projet en cours pour la révision du statut de l'Inspection générale des finances (IGF), le ministre des Finances a indiqué que le principal changement va porter essentiellement sur un élargissement des prérogatives de cette structure de contrôle des

finances publiques. Il a ainsi expliqué que les missions de l'IGF ne vont plus se limiter au contrôle de gestion des dépenses des institutions à caractère administratif uniquement mais seront étendues systématiquement au contrôle des entreprises économiques publiques. Le statut actuel ne permet à l'IGF d'entreprendre ses contrôles sur des entreprises publiques qu'à la demande du gouvernement. Or, quand il s'agit de contrôle des deniers de l'Etat, "il ne devrait pas être fait de différence entre l'administration et les entreprises publiques puisque ces deux entités appartiennent à l'Etat", a-t-il justifié.

18 décembre 2006. Recommandations d'un Conseil interministériel (CIM) réuni sous la présidence du chef du gouvernement. Il y est notamment question de "l'élargissement du champ d'intervention de l'IGF aux entreprises publiques économiques", et le "renforcement des moyens humains et matériels de l'IGF". Le Conseil interministériel prévoit, en outre, la préparation d'un texte réglementaire pour "clarifier les missions et responsabilités des

différents acteurs concernés par la gestion des finances publiques (ordonnateur, contrôleur financier, comptable, trésorier...). Toutes ces mesures seront présentées prochainement sous la forme d'un "plan d'action" comportant un échéancier de leur mise en application, a décidé le conseil.

5 février 2007. 2^e Conseil interministériel consacré aux questions de contrôle budgétaire et à l'IGF. Examen du rapport du CIM chargé de l'amélioration du contrôle des finances publiques portant propositions pour la mise en œuvre des directives données lors du précédent CIM du 18 décembre 2006 et adoption d'un plan d'action.

Le communiqué issu de ce conseil n'en dira pas plus.

25 février 2007. Pour un meilleur contrôle du système financier en Algérie, le ministre des Finances a annoncé à la radio Chaîne III une série de mesures qui renforcent les pouvoirs de l'Inspection générale des finances. Un nouveau décret confère, selon lui, à l'IGF la possibilité d'effectuer des inspections au sein des entre-

prises publiques économiques en plus des administrations publiques en Algérie. Ce texte, qui a pour fondement de renforcer les prérogatives de l'IGF et celles de la Commission nationale des marchés, sera signé et validé dans les prochaines semaines. L'objectif principal recherché à travers ce texte, toujours selon le ministre, est de permettre le bon fonctionnement du nouveau dispositif de contrôle. Un même décret pour deux institutions différentes : l'IGF et la Commission nationale des marchés ? Ces textes seront prêts quand ?

Le gouvernement, comme d'habitude, a fonctionné en huis clos, ne se donnant même pas la peine d'esquisser un semblant de concertation avec les partenaires sociaux et la société civile, sur le dossier important des fonctions de contrôle de l'Etat, a contrario d'un contexte où les scandales et affaires de corruption connaissent une explosion sans pareille.

L'Exécutif, touché lui-même de plein fouet par les affaires où sont impliqués plusieurs de ses membres, n'a pas jugé utile de tirer les leçons de sa propre déroute.

Djilali Hadjadj

LES TRÈS BONNES OPERATIONS IMMOBILIÈRES DU MINISTRE FRANÇAIS DE L'INTÉRIEUR Quand les "affaires" rattrapent le candidat aux élections présidentielles

Selon *Le Canard enchaîné* de mercredi 28 février 2007, le couple Sarkozy a bénéficié d'un rabais de 300 000 euros lors de l'achat, en 1997, d'un appartement au "promoteur favori de la mairie de Neuilly" (Hauts-de-Seine). Nicolas Sarkozy et son épouse auraient bénéficié en 1997 d'un rabais "d'au moins 300 000 euros", lors de l'achat de leur appartement de Neuilly au promoteur immobilier Lasserre, affirme *Le Canard enchaîné*. Selon l'hebdomadaire, les Sarkozy ont tout d'abord obtenu "une ristourne de 12 à 35%" sur le prix au mètre carré de leur logement — revendu depuis.

Par ailleurs, Sarkozy "n'a pas seulement bénéficié d'un prix de vente amical", mais aussi "obtenu que son nouvel appartement soit aménagé sur mesure et à grands frais par le promoteur". Ainsi, le promoteur a pris à sa "seule charge" le coût de la réunion de deux appartements en un seul duplex, et a aussi réglé plus de la moitié des travaux complémentaires.

"Au total, entre les réductions sur le prix d'achat, le chantier de transformation" de deux appartements initiaux en duplex "et les travaux d'embellissement, les Sarkozy ont économisé au moins 2 millions de francs (300 000 euros)", affirme le journal. Selon *Le Canard enchaîné*, le couple Sarkozy a revendu le duplex en novembre dernier pour 1,94 million d'euros, réalisant une plus-value de 122 % !

L'IGF FRANÇAISE EN TOUTE TRANSPARENCE Le mot du chef du service

"Je suis heureux de vous accueillir sur le site Internet (*) de l'Inspection générale des finances. Ce site s'adresse à tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur ce service, qui assure pour le compte des ministres chargés de l'Economie et du Budget, une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière.

De fait, par ses différents travaux, l'IGF est au cœur de l'évaluation des politiques publiques et est très largement impliquée dans la réflexion sur la modernisation de

l'Etat et de la gestion publique. Ce site vise à vous permettre de mieux connaître l'Inspection générale des finances, son organisation, son recrutement et ses méthodes de travail, ainsi que ses travaux.

Ce site rassemble enfin les principaux rapports établis par l'IGF, ou auxquels ses membres ont contribué, ayant donné lieu à publication. Je vous souhaite une bonne navigation sur ce site."

Jean-Pierre Jouyet, chef du service de l'IGF

(*) <www.igf.minefi.gouv.fr/IGF/>

UN INTERNAUTE ANONYME NOUS... ACCUSE ! "Continuez la lutte anti-corruption quand même"

Nous publions ci-dessous l'e-mail que nous a envoyé un internaute anonyme.

"J'ai été ravi de lire votre page corruption de ce lundi 26 février 2007. Une pure merveille : des articles superbes sur la corruption en France, en Grande-Bretagne, et partout dans le monde ! Une grande contribution à la lutte anti-corruption dans le monde... Dans le monde ? Peut-être. Mais pas en Algérie. Avec la seule affaire Khalifa, y a de quoi faire 100 pages, pourtant ! En attendant que les Algériens s'occupent de l'Algérie et cessent de donner des leçons à d'autres qui nous sont cent fois supérieurs !

P.S. : En donneurs de leçons, vous n'êtes pas les seuls : toute la presse algérienne de ce dimanche rapporte des déclarations de cette adjointe de M^{me} Condoleezza Rice selon laquelle les Etats-Unis ont beaucoup à apprendre de l'Algérie en matière de lutte antiterroriste. Voilà une femme qui dit aux Algériens exactement ce qu'ils ont envie d'entendre, et ceux-ci se prennent tout de suite pour le nombril du monde. Continuez la lutte anti-corruption quand même."

LE GOUVERNEMENT DE TONY BLAIR PRATIQUE LA CENSURE ! Un reportage de la BBC sur le financement du Labour interdit de diffusion

La BBC a indiqué avoir dû renoncer à diffuser un reportage lié à une enquête en cours sur le financement du parti travailliste britannique — le Labour —, après une injonction de la justice britannique vendredi soir, 2 mars 2007.

L'injonction a été prononcée par l'attorney general — le chef de la justice —, qui par sa fonction est un membre du gouvernement, à l'issue d'une audience de deux heures. Il a pris cette décision "complètement indépendamment du gouvernement" et "dans l'intérêt général", a souligné son porte-parole. L'injonction a été prononcée à la demande de la police qui s'inquiétait que la publication de certains éléments puisse entraver le

cours de son enquête, a précisé le porte-parole. La BBC a souligné de son côté dans un communiqué que son reportage était dans "l'intérêt légitime du public".

La police britannique enquête sur des "prêts" accordés aux partis, principalement pour financer leur campagne électorale de 2005, par de riches hommes d'affaires dont certains avaient ensuite été proposés pour un siège à la Chambre des lords (non élue). Ces prêts en eux-mêmes n'étaient pas illégaux, et contrairement aux dons, n'avaient pas à être déclarés. Mais une loi de 1925 pourrait avoir été violée s'ils ont été récompensés par des titres honorifiques ou des sièges de lords.

Depuis l'ouverture de l'enquête en mars 2006, près d'une centaine de personnes ont été interrogées par la police, dont le Premier ministre Tony Blair, qui a été entendu à deux reprises, comme témoin, par les policiers. Un fait sans précédent pour un chef de gouvernement en exercice. A ce jour, personne n'a été inculpé.

LE DEBAT EST OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale
Le Soir d'Algérie - Espace
"Corruption"
Maison de la presse, 1, rue Bachir-Attar, Alger
Internet :
soir_corruption@hotmail.com